

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE: Par an (payable d'avance) \$5.00 (payable durant l'année) 6.00

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE: Par an (payable d'avance) \$3.00 (payable durant l'année) 4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du Journal.

Bureau à Québec: No. 1, rue Bûnadi, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef:

HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$0.50. Chaque insertion suivante 0.125. Pour chaque ligne au-dessus de six lignes première insertion 0.95

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez FABRE & GRAVEL, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal: Fabre & Gravel, Libraires, 215, rue Notre-Dame.

QUEBEC,

VENDREDI, 20 SEPTEMBRE 1872.

Nos confrères ministériels, dont l'imagination est inépuisable, ont inventé une théorie charmante pour assurer la possession du pouvoir à leurs chefs. Dans aucun cas, disent-ils, nous ne devons nous diviser. C'est-à-dire que nous devrions soutenir les ministres actuels jusqu'au moment où ils nous prieraient de transporter notre appui à d'autres. Inutile d'ajouter que ce moment se ferait attendre.

Cette théorie tend tout simplement à supprimer l'opinion publique et à réduire notre rôle à l'obéissance passive; elle nous met à la corde au cou. Pour ne pas nous diviser, nous ne blâmons jamais rien; le peuple devrait s'abstenir d'être des représentants indépendants et ceux-ci devraient se donner bien garde de penser jamais autrement que les ministres. Dans toutes les circonstances critiques, chaque fois que le gouvernement serait en faute, on entendrait retentir ce cri officiel: Ne nous divisons pas.

Depuis cinq ans, les ministres actuels gouvernent à leur guise, et ils continueront à agir ainsi jusqu'à ce que saisis de repentir et pénétrés de remords, ils nous diraient: De grâce, laissez-vous!

Que dans un moment de crise un peuple s'unisse pour soutenir un homme qui personnifie sa cause ou un gouvernement qui la protège, fort bien; mais qu'à une époque calme, où aucun danger extérieur ne nous menace, on se mette à se menacer que les abus qu'il a commis et ceux qu'il commet, on ne s'agit de détruire, on demande aux électeurs et aux députés de tout sacrifier pour conserver leurs portefeuilles de simples ministres, cela dépasse les bornes de la plaisanterie. Ne pas se diviser dans une situation constitutionnelle ordinaire, cela veut dire abandonner toute indépendance et retourner à tout contrôle.

Le tout temps, le parti conservateur est à sa disposition des mots d'ordre commodes. Autrefois, il murmurait: Laissez-les! Aujourd'hui, il s'écrie: Ne nous divisons pas! C'est l'idéal du genre, et après quelque temps de cet exercice, nous serions en état de fournir à notre milice les quelques centaines de mille soldats qui lui manquent pour atteindre l'effectif qu'on lui accorde dans les rapports officiels.

Ant de renoncer à nous diviser, il faudrait savoir qui nous diviser. Nous croyons qu'en cherchant bien on trouverait que c'est le ministère actuel. Il serait autrefois la direction et le contrôle de la majorité de la députation canadienne-française; cette direction a échappé; le peuple n'a pas élu de députés qu'il lui recommandait, et à l'heure qu'il est il y a plus de la moitié des députés élus par des comités canadiens-français qui sont hostiles

au gouvernement ou tout à fait indépendants de lui. C'est l'élément anglais qui lui donne sa majorité dans la Province de Québec.

Si le cabinet actuel disparaissait, le parti national, qui n'impose à ses adhérents ni la responsabilité d'aucun antécédent, ni le poids d'aucune faute, rallierait facilement la grande majorité de la députation bas-canadienne. Il inaugurerait une politique vraiment nationale, et sans nous faire une obligation de ne pas nous diviser, il nous ôterait la tentation de nous diviser.

Les chefs qui depuis tant d'années nous conduisent et nous exploitent, avaient le pouvoir de nous conserver unis: ils ont travaillé à nous diviser. Ils ont divisé le clergé, divisé la députation, divisé le corps électoral. Aujourd'hui et par leur faute, la désunion règne partout. Il faut au pouvoir un nouveau parti vraiment national pour rétablir l'union et l'entente.

Nouvelles du Jour.

On dit que ce sera un sénateur du Nouveau Brunswick qui succédera à M. Cauchon comme président du Sénat.

Comme nous l'avons déjà dit, il est fortement question dans le quartier Montcalm d'élire M. Arthur H. Murphy pour remplacer feu l'échevin Scott. Ce serait là un choix excellent; citoyen très estimé, homme d'affaires entendu et actif, M. Murphy serait un des membres les plus utiles et les plus honorables du conseil. Nous espérons que les démarches qui seront faites l'engageront à accepter la candidature.

Hier, il s'est fait à Ottawa une grande vente de limites de bois. La limite Austin et Graham, située sur la rivière Madawaska et mesurant une étendue de 34 milles carrés, a été adjugée à M. J. Fraser pour la somme de \$56,000.

Messieurs les membres de la section provinciale de la société d'une messe sont priés d'offrir le Saint Sacrifice pour le repos de l'âme du Révérend M. Charles Brouillet, du diocèse de Montréal, décédé le 18 du courant.

CH. ALL. COLLET, Ptre. Secrétaire. Archevêché de Québec, 20 sept. 1872.

Nouvelles Diverses.

—Les journaux de Berlin ont enfin publié les deux fameuses lettres de Mazzini à M. de Bismark. Les copies en auraient été trouvées dans les papiers du célèbre républicain.

L'authenticité de ces documents, avouons-le, nous est particulièrement suspecte. Nous ne nous arrêtons pas à ce qu'il y a d'étrange à voir Mazzini professer son admiration pour le ministre autoritaire du roi Guillaume, surtout en 1867. Mais il nous paraît absolument invraisemblable que l'ancien directeur de Rome qui n'avait point coutume, au moins dans les dernières années de sa vie, de se livrer follement, ait écrit une phrase dans le goût de celle-ci:

"Je crois qu'il serait utile pour notre indépendance mutuelle de conclure une alliance stratégique entre le gouvernement prussien et le parti de l'action en Italie; vous nous donnez un million de francs et 20,000 fusils à signale. Je m'engagerais sur l'honneur à l'employer exclusivement à détruire toute possibilité d'une alliance entre l'Italie et l'empire et à renverser votre gouvernement, s'il voulait y persister. Toute ma vie, le bien connu auquel j'ai sacrifié mon existence,

vous garantisserai que j'exécuterai ma promesse." "Il nous faudrait ces subsides matériels avant que Bonaparte tente rien contre l'Allemagne; nous voulons préparer les voies et les moyens pour l'action, qui doit écarter tout danger de la Prusse."

Il ne peut guère être plus véridique que le compte de Bismark eût jamais entretenu des relations de ce genre, avec un homme comme Mazzini. Le futur chancelier ne détestait pas l'intrigue, mais il l'aimait moins chimérique.

—Le Journal de la Marne dit que, dans la nuit du 28 au 29 août, vers onze heures du soir, il est passé à la gare de Chalons un train spécial affecté au transport des 500 millions dont le paiement doit assurer l'évacuation prochaine des départements de la Marne et de la Haute-Marne.

Ce train, remorqué par deux locomotives, était composé de vingt-cinq wagons, chargés de 52 millions de thalers, le gouvernement français ayant eu soin de choisir des monnaies allemandes afin d'éviter en France une crise monétaire.

Le surplus de la somme était en valeurs de papiers acceptées par l'Allemagne. Un payeur-général de l'armée, accompagné de trois adjoints, se trouvait dans le train et était chargé de la remise du demi-milliard.

—L'évacuation par les armées allemandes des départements de la Marne et de la Haute-Marne aura lieu à partir du 22 septembre.

La Gazette Militaire de Darmstadt fait connaître les modifications que subront les emplacements occupés, après l'évacuation de ces départements:

—La 2e division bavaroise occupera: le département des Ardennes, l'arrondissement de Montmédy dans la Meuse, et l'arrondissement de Briey dans la Meurthe-et-Moselle.

—La 6e division brandebourgeoise occupera la Meuse, moins l'arrondissement de Montmédy, les cantons de Neufchâteau et de Coussey dans les Vosges.

—La 16e division hanovrienne occupera la Meurthe et Moselle, moins l'arrondissement de Briey.

—La 4e division poméranienne occupera les Vosges, moins les arrondissements de Neufchâteau et de Coussey, et tiendra garnison à Belfort.

Le grand quartier général reste à Nancy, celui de la 2e division bavaroise à Charleville, de la 4e division à Epinal, de la 19e division à Nancy; seul, l'état-major de la 6e division sera transporté de Reims à Bar le duc.

Les commandements d'étapes seront installés à Sedan, Longuyon, Charleville, Clermont, Bar le Duc, Pagny, Nancy, Lunéville, Bains, Belfort.

—Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier, l'arrestation à Saverne de M. Edmond About, rédacteur en chef du Aïe Siècle. Cette arrestation a un caractère beaucoup plus grave que ne le faisait croire la première dépêche. Les autorités prussiennes n'ont pas fait arrêter M. About pour l'expulser d'Alsace. Elles l'ont envoyé à Strasbourg, en l'empêchant de communiquer avec ses amis. On dit même que sa femme et ses enfants n'ont pu être admis auprès de lui. L'auteur de Germania est-il donc accusé d'un crime horrible! Non, le télégraphe dit que la cause de l'arrestation paraît être la publication récente d'articles dans lesquels M. About peint les beautés de l'occupation prussienne dans l'Alsace Lorraine. Ces articles ont provoqué la colère du gouvernement allemand.

On s'explique que cet acte arbitraire ait causé à Paris une grande sensation. Les articles incriminés ont été publiés en France, et ils pourraient motiver tout au plus l'expulsion de M. About du territoire allemand. Peut-être la nationalité de l'écrivain compliqua-t-elle la situation. S'il est exact que M. About ait déjà opté pour la nationalité française, comme on l'a dit, son arrestation est une violation du

droit des gens; mais s'il n'a pas encore fait sa déclaration d'option, il est possible que les autorités prussiennes aient saisi cette occasion de le persécuter, eu le traitant comme un sujet de Guillaume Ier. Dans tous les cas, le gouvernement français n'abandonnera pas M. About. Un télégramme de Paris nous apprend que M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, a adressé au gouvernement de Berlin une note dans laquelle il lui demande des explications sur l'arrestation de M. About. Nous ne tarderons pas à connaître sans doute le résultat de cette démarche.

—Le général Sherman est arrivé lundi d'Europe par le vapeur de la ligne Ioman, et il a pris hier soir le train de Washington. Pendant le court séjour qu'il a fait à Astor House, le commandant en chef des armées fédérales a reçu la visite des reporters. Il en est résulté la publication de plusieurs colonnes dans lesquelles on a communiqué au public les opinions du général Sherman sur les affaires d'Europe. Nous y glanons ce qui suit:

—Au reporter du Herald, le général a dit: "Les Français ont, à un degré admirable, la faculté de se relever avec une rapidité extraordinaire après une défaite. De leur côté, les Allemands acquiescent rapidement cet art, ainsi qu'on l'a vu dans la dernière guerre."

—Voici maintenant quelques unes des paroles du général Sherman au représentant du World:

"La France se relève rapidement; elle efface les traces de la guerre étrangère et de la guerre civile. Toutes les classes de la population rivalisent d'ardeur pour ramener l'ancien prospérité. Ces efforts portent leurs fruits. Les terres sont soigneusement cultivées, et même dans les endroits désolés par les Prussiens, je n'aurais pu trouver les traces de l'invasion, sans la présence de quelques uniformes prussiens qu'on aperçoit encore sur les frontières de l'Est. Selon toutes les apparences le peuple est parfaitement satisfait de l'état actuel des choses. La presse n'est pas nominale libre; elle l'est en réalité, bien que les journaux de l'opposition ne villipendent pas le gouvernement comme le font les nôtres. Je considère M. Thiers comme un patriote dévoué à tout ce qui se rattache au bien de son pays; grâce à son administration, il y a tout lieu de croire que la France atteindra un haut degré de prospérité. La République se maintiendra, dans tous les cas, pendant la vie de M. Thiers, en supposant qu'elle ne lui survive pas."

—Quant aux troupes françaises, je n'ai pas eu l'occasion d'en voir un grand nombre réunies, mais le personnel et le discipline des régiments que j'ai vus m'a fait une profonde impression."

—"L'Ordre" n'a pas craint de poser cette question:

—"Si Napoléon III était encore aux Tuileries, aurions nous l'état de siège?"

A cette question, nous en opposerons une autre que se présente tout naturellement, dit "l'Opinion Nationale":

—"Si Napoléon III n'avait jamais été aux Tuileries, aurions nous les Prussiens à Belfort?"

R. S. V. P.

—On écrit de la Haye, 2 septembre, à l'Internationaliste belge au sujet du Congrès de l'Internationalisme tenu en cette ville.

Le congrès débitera, mais en estimant. Hier soir s'est ouvert le premier jour de la session. Les séances se sont réunies toutes portes ouvertes, mais cette première séance, qui s'est passée en conversations intimes, avec accompagnement de chopes vidées et de poignées de mains échangées entre frères et amis qui ne s'étaient pas revus depuis longtemps, n'avait d'autre but que de fixer l'heure de la séance du lendemain.

Ce matin, à neuf heures, la session s'est ouverte; mais le public n'a pas été admis à cette première séance et la presse en a été soigneusement exclue. C'était, selon l'expression d'un

initié, une séance administrative, consacrée à la vérification des pouvoirs des délégués. Il paraît qu'elle est laborieuse et chaude, cette vérification des pouvoirs, car la séance a duré cinq longues heures; du dehors on entendait chaque instant tinter vigoureusement la sonnette présidentielle; et la vérification n'est pas finie. La "séance administrative" sera reprise ce soir à sept heures, toujours en comité secret. C'est demain seulement que le public et la presse seront tolérés, et encore n'est-ce pas tout à fait sûr.

Deux agents de police montent la garde au seuil de la salle et en interdisent l'accès aux profanes. L'un d'eux m'a ajourné à mercredi. Singulier congrès. Espérons que, selon son habitude de tous les temps et de tous les pays, la police est mal informée.

La ville de La Haye, égayée par un soleil italien, est absolument calme; elle ne semble pas se douter de la gravité de la situation; ou bien si elle s'en doute, elle prend les choses du bon côté.

Tout à l'heure on me dirigeait vers la rue des Lombards, je croise un cortège de jeunes filles de tous les âges et de toutes les tailles, un pensionnat évidemment, une fillette d'une dizaine d'années, filant un étranger, se tourne de mon côté et me dit en riant: "Nous sommes les Internationales." Voilà une gamine qui promet.

Devant le local du congrès, quelques groupes de curieux très passibles, hommes, femmes, enfants, ceux-ci plus bruyants que leurs aînés, mais assez disposés à l'ironie à l'égard des membres de l'assemblée. Certaines têtes de délégués tranchent sur le fond de la population et se laissent deviner au premier coup d'œil.

Je viens de rencontrer quelques figures connues: Longuet, ex-rédacteur en chef du Journal officiel de la Commune; Courmet, Vaillant, membres de la Commune; parmi les délégués belges, M. Roch Spingard, et un Anversois dont le nom m'échappe, mais que je me rappelle avoir vu au congrès de Bruxelles, où il lisait un mémoire, ou plutôt un sermon, empreint d'une religiosité mystique, digne de l'Internationalisme noir. Karl Marx est ici naturellement, avec tous les membres du conseil général de Londres, qui aura, paraît-il, de rudes assauts à soutenir. Plusieurs sections de l'Internationalisme, très montées contre lui, veulent le renverser. D'après les uns, il est très menacé. D'après les autres, il conservera la m. jorté. La lutte doit avoir commencé dans la "séance administrative" de ce matin, ainsi appelée sans doute, parce que les dissidents ont juré d'administrer le conseil général, mais on n'en connaît pas encore le résultat.

—M. Louis Veullot, rédacteur en chef de l'Univers, se porte candidat à l'Académie française, pour remplacer le père Gratry, décédé.

—Une dépêche de Saverne (Alsace) annonce l'arrestation dans cette ville de M. Edmond About, le rédacteur en chef du Aïe Siècle. Cette arrestation a été faite par ordre des autorités allemandes. On en ignore la cause, mais on suppose que les écrits anti-prussiens de M. About n'y sont pas étrangers. M. About est né à Saverne, où il habitait avant la guerre. Comme il a opté pour la nationalité française, les Prussiens veulent sans doute se donner la satisfaction de l'expulser d'Alsace.

—Le N. Y. Times publie une correspondance de Berlin d'après laquelle les Allemands déclarent qu'ils n'ont jamais songé à conserver la forteresse de Belfort au prix d'une violation du traité de 1871. Tout mauvais cas est niable. Nous nous souvenons parfaitement d'avoir lu des correspondances d'Allemagne où le projet de spoliation était mentionné avec des commentaires approbatifs. Toutefois nous devons constater que cette question de Belfort, puis que question il y avait, est décidément résolue. Des communications ont été échangées entre les cabinets de Versailles et de Berlin qui sont de nature à dissiper les appréhensions. On n'est plus autorisé à croire, en présence des déclara-

tions prussiennes, que Guillaume Ier nourrisse le dessein de violer le traité de Francfort.

Lorsque les Prussiens ont renoncé, par les préliminaires de Versailles, à la possession de Belfort, ils devaient savoir ce qu'ils faisaient; ils devaient admettre qu'en laissant à la France un point stratégique si nécessaire pour sa défense, ils n'affaiblissaient pas leur frontière. On sait en effet que Belfort entre les mains de la Prusse a surtout un valeur offensive. C'est la porte de la Franche-Comté. Le gouvernement de Berlin, du moment où il dit ne menacer personne, serait mal venu de réclamer Belfort. Cette ville ne lui servirait que s'il voulait nous attaquer, et M. de Bismark jure ses grands dieux que telle n'est pas son intention. Pour quoi nos voisins voudraient-ils garder une place inutile? Ce serait les soupçonner d'une rapacité dont ils sont bien innocents, comme on a pu le voir en 1871.

—On sait que l'ex-imprimeur de l'empereur M. H. Plon, réclame à son auguste client une somme de trois cents et quelques mille francs, pour frais d'impression et fournitures de papier de la Vie de César, qui fut décidément une mauvaise affaire; en librairie, on dit un bouillon.

Quelques jours après l'installation de l'empereur à Chislehurst, M. Plon s'y était présenté pour parler de cette petite note laissée en souffrance; mais, si je suis informé, il n'avait pas été admis auprès de son impérial débiteur, retenu au lit par une indisposition. Seulement, un des familiers apprenant le motif qui amenait l'imprimeur, lui avait dit:

—N'est-ce que cela? soyez tranquille, vous aurez payé aussitôt après notre entrée à Paris. A ce moment, on était convaincu, à Chislehurst, que l'empereur serait à Paris avant trois ou quatre mois. M. Plon fut bientôt forcé d'empocher, à défaut d'écus, cette espérance qui ressemble un peu au billet de La Châtre: il attendit la rentrée promise. Ne le voyant pas revenir, il prit le parti de s'adresser aux tribunaux.

A son retour d'Angleterre, M. Plon n'avait pas beaucoup d'illusions sur le retour à trois mois ou à six mois, et il aurait préféré un bill à l'une ou à l'autre de ces dates.

Télégraphie Générale.

Londres, 19. Sir Winifred Lawson, député libéral représentant Carlisle au Parlement, a, dans un discours à ses constituants, dans la paroisse d'Osposita, fait un chaleureux éloge de la conduite de M. Disraeli pendant le litige de l'Alabama et a déclaré qu'il se réjouit de voir que les difficultés sont réglées entre l'Angleterre et les Etats Unis.

50 enfants, sous la conduite de Mlle Rye, sont partis aujourd'hui de Liverpool pour Québec à bord du Sarmatien. Le Congrès des Internationaux a terminé ses séances aujourd'hui. Avant l'ajournement le congrès a adopté une résolution condamnant les actes du récent congrès tenu à La Haye comme tendant à troubler l'ordre.

Paris, 19. Les autorités allemandes à Strasbourg ont permis à Madame About de voir son mari, mais ont refusé à toute autre personne la même faveur. L'examen de l'affaire d'Edmond About prendra une semaine.

M. Olivier Deschamps et Denneville, les comités qui ont été exécutés hier à Satoy, sont morts bravement. Leurs dernières paroles ont été: "Vive la République!" "A bas les traités!"

Philadelphie, 19. Hier le cadavre d'une jeune fille de 18 ans a été trouvé à Marsh & Gray's Ferry. On croit que la jeune fille s'est noyée en se baignant.

New York, 19. Patrick Guntz, un aliéné, a tellement maigré qu'il ne peut marcher, qu'elle n'en revient pas.

XXIX

DIPLOMATIE.

C'était une audace inouïe de la part du capitaine, après ce qui s'était passé, de venir ainsi se livrer sans résistance possible, aux mains de gens qui n'hésiteraient pas à tirer de lui une éclatante vengeance.

Aussi les chasseurs étaient-ils épouventés de la démarche du pirate, et commençaient-ils à soupçonner un piège; leur surprise augmentait à mesure qu'ils réfléchissaient à la gravité de la démarche tentée par le bandit.

Ils comprenaient parfaitement que s'ils l'avaient arrêté, c'est qu'il avait voulu se laisser prendre; qu'il avait probablement un intérêt puissant à agir ainsi; surtout après le soin qu'il avait mis à dérober sa piste à tous les yeux, et à trouver un repaire tellement impénétrable, que les Indiens eux-mêmes, ces fins limiers que rien ordinairement ne parvient à dévoyer,

veux pas que l'on attaque mon pauvre docteur, il a été assez puni de mon oubli par le profond chagrin qui le mine depuis ce jour néfaste.

—Vous avez raison, senorita, je n'en parlerai plus; maintenant je vous demande la permission de vous quitter, mes compagnons meurent littéralement de faim; les braves gens m'attendent pour prendre leur repas.

—Mais, demanda Gno Eusebio, l'homme que vous avez arrêté, que voulez-vous en faire?

—Je ne le sais pas encore, aussitôt après avoir mangé, je compte l'interroger; probablement ses réponses dicteront ma conduite à son égard.

Les chaudères du feu, les quartiers de venaison coupés par tranches, les trappeurs et les Indiens s'assirent fraternellement auprès des uns des autres et mangèrent de bon appétit.

Les dames s'ules lurent servies à part dans leur réduit, par Gno Eusebio qui remplissait les fonctions délicates de maître d'hôtel, avec un soin et une sérieuse, dignes d'une scène plus convenable.

L'homme arrêté aux abords de la grotte, avait été placé sous la surveillance de deux solides trappeurs armés jusqu'aux dents, qui ne le quittaient pas de l'œil; mais cet individu ne semblait nullement songer à s'échapper, il faisait au contraire vigoureusement honneur aux aliments, qu'on avait eu l'attention de déposer devant lui.

Dès que le repas fut terminé, les chefs se retirèrent; et causèrent entre eux à voix basse pendant quelques minutes. Puis, sur l'ordre du Cœur-Loyal, le

considéré, la jeune fille se laissa retomber confuse et toute rougissante sur son siège.

C'était en effet le Cœur-Loyal qui arrivait, mais il n'était pas seul; Belhumeur et la Tête d'Aigle l'accompagnaient ainsi que plusieurs trappeurs.

Aussitôt entré dans la grotte, le jeune homme se dirigea à grands pas vers le réduit où se tenait sa mère, il la baisa au front. Se tournant ensuite vers dona Luz, il la salua avec un certain embarras qui ne lui était pas naturel, et que la vieille dame remarqua.

La jeune fille lui rendit un salut non moins embarrassé que le sien.

—Eh bien, dit-il d'un air enjoué, vous êtes-vous bien ennuyées en attendant, mes nobles prisonnières? Le temps a dû vous sembler horriblement long dans cette grotte; pardonnez-moi de vous avoir reléguée dans cette hideuse demeure, dona Luz, vous qui êtes faite pour habiter de splendides palais, hélas! c'est la plus magnifique de mes habitations.

—Près de la mère de celui qui m'a sauvé la vie, senor, répondit la jeune fille avec noblesse, je me trouve logée comme une reine, quel que soit le lieu qu'elle habite.

—Vous êtes mille fois trop bonne senorita, balbutia le chasseur, vous me rendez réellement confus.

—Eh bien, mon fils, interrompit la vieille dame, dans l'intention évidente de donner un autre tour à la conversation, qui commençait à devenir difficile pour les deux jeunes gens; qu'avez-vous fait aujourd'hui? Avez-vous de bonnes nouvelles à nous donner? Dona Luz est on ne saurait plus

inquiète de son oncle; elle brûle de le revoir.

—Je comprends l'inquiétude de la senorita, répondit le chasseur jespère bientôt la calmer; nous n'avons pas fait grand chose aujourd'hui; il nous a été impossible de retrouver la piste des bandits. C'est à se briser la tête de colère. Heureusement qu'à notre retour, à quelques pas de la grotte, nous avons rencontré le docteur qui, selon sa louable habitude, cherchait des herbes dans les fentes des rochers, il nous a dit avoir vu rôder un homme à mine suspect; aux environs; aussitôt nous nous sommes mis en chasse; en effet nous n'avons pas tardé à découvrir un individu dont nous nous sommes emparé et que nous amènerons avec nous.

—Vous voyez, senor, dit dona Luz d'un petit air mutin, que c'est bon à quelque chose de chercher des herbes! Ce cher docteur vous a, selon toute apparence, rendu un grand service.

Sans le vouloir, fit en riant le Cœur-Loyal.

—Je ne dis pas le contraire, reprit la jeune fille en badinant, mais il n'en existe pas moins; c'est aux herbes que vous le devez.

La recherche des herbes a du bon, je dois en convenir, mais chaque chose a son temps; sans reproche, le docteur n'a pas su toujours aussi bien le choisir.

Malgré la gravité des faits auxquels ces paroles faisaient allusion, les assistants ne purent réprimer un sourire aux dépens de malencontreux savant.

—Allons, allons, dit dona Luz, je ne

avaient renoncé à le rechercher plus longtemps.

Que venait-il faire, au milieu de ses plus implacables ennemis? Quelle raison assez forte, l'avait engagé à commettre l'imprudence de se livrer lui-même?

Voilà ce que se demandaient les trappeurs, et en le considérant avec cette curiosité et cet intérêt, que l'on est malgré soi, contraint d'accorder à l'homme intrépide qui accomplit une action téméraire, quelle que soit d'ailleurs sa moralité.

—Senor, lui dit le Cœur-Loyal, au bout d'un instant puisque vous vous êtes remis entre nous mains, vous ne refuserez sans doute pas de répondre aux questions que nous jurerons convenable de vous adresser.

Un sourire d'une expression indéfinissable, glissa sur les lèvres pâles et minces du pirate.

—Non-seulement, répondit-il d'une voix accentuée, je ne refuserai pas de vous répondre, senor, mais même, si, vous le permettez, j'irai au-devant de vos questions en vous disant moi-même spontanément tout ce qui s'est passé; ce qui pour vous éclaircira, j'en suis sûr, bien des faits qui sont restés obscurs et que vainement vous avez essayé de vous expliquer.

Un murmure de stupéfaction parcourut les rangs des trappeurs, qui peu à peu s'étaient rapprochés et écoutaient avec attention.

Cette scène qui prenait des proportions étranges, promettait de devenir excessivement intéressante.

(4 continuer.)

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 20 SEPTEMBRE 1872.

LE CŒUR-LOYAL

PAR GUSTAVE AIMARD.

(Suite.)

—Bien, dit la vieille dame en lui pressant la main, continuez, mon enfant, je suis charmée de vous entendre parler ainsi de mon fils! oui, ajouta-t-elle avec mélancolie et comme s'adressant à elle-même, oui! c'est un grand et noble caractère que le sien; comme toutes les natures d'élite, il est connu; mais patience, Dieu l'éprouve, un jour viendra où justice lui sera rendue à la face de tous.

—Serait-il malheureux? hasarda timidement la jeune fille.

—Je ne dis pas cela, mon enfant, répondit la pauvre mère avec un soupir étouffé, dans ce monde qui ose se laisser d'être heureux? Tout homme qui se plaint qu'il doit supporter, le tout-puissant mesure le fardeau, suivant les forces de chacun.

—Un certain mouvement s'opéra dans la grotte; plusieurs personnes entrèrent.

—Voici votre fils, senorita, dit l'Élan-Noir.

—Merci, mon ami, répondit-elle. —Oh! tant mieux! fit dona Luz en se levant avec joie. —Mais honteuse de ce mouvement in-

Pittsburgh. Horace Greeley et sa suite sont arrivés hier soir et partiront demain pour Cincinnati.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur, Il y a dans votre feuille du 13 courant une correspondance sur l'élection de la Baucce, que l'auteur n'a pas eu le courage de signer, vous laissant ainsi la responsabilité des faussetés qu'il débite sciemment.

Vous me permettez donc de prouver qu'il vous a trompé; et de lui remettre la charge sur les épaules. Il prétend que des députés de me porter candidat à la Baucce, je me suis adressé à M. La Croix, Maire de Ste. Marie, et lui ai demandé son appui; que celui-ci avec une franchise qui l'honore [sic] a déclaré qu'il ne pourrait me soutenir et a ajouté qu'il ne me voyait pas l'ombre d'une chance de réussir.

Voici un affidavit qui prouve la fausseté de cette petite calomnie. PROVINCE DE QUÉBEC. District de Beauce. Je soussigné, cultivateur, de la paroisse de Ste. Marie, étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, dépose et dit: Le 6 mai dernier, je me suis trouvé avec André Lacroix actuellement maire de Ste. Marie, dans le bureau de M. Henri J. Duchesnay, et M. Lacroix lui a demandé de se présenter aux prochaines élections fédérales, lui disant qu'il serait pour lui; M. Duchesnay a répondu qu'il ne voulait pas se présenter.

Plus tard le dimanche 25 août, veille de la votation dans le comté, le même M. André Lacroix m'a rencontré et pendant que nous conversions ensemble il m'a dit: "Te rappelles-tu que j'ai demandé à M. H. Duchesnay de se présenter, que je le soutiendrais? Puisque ce n'est pas lui qui est candidat je ne veux pas être pour M. Blanchet qu'il soutient." Et ne sachant signer j'ai fait ma marque d'une croix en présence du Juge de Paix ci-dessous.

Je demeure, etc. Votre, etc. A. J. J. DUCHESNAY. Ste. Marie, 18 septembre 1872.

FAITS DIVERS. POUR LE SAGUENAY.—Le vapeur Union, capt. Couvrette, laissera le quai St. André demain, samedi, à 7 h. m. pour le Saguenay, en arrêtant à la Malbaie, à la Rivière du Loup, à Tadoussac et à la Baie des Haies.

COUR MARTIALE.—L'autre jour un malheureux cultivateur de la batterie B qui était en faction, a été surpris en flagrant délit de sommeil avec ronflements sur la poste. Il a été traduit devant une cour martiale. La sentence qui a été prononcée contre lui a été envoyée à Ottawa pour être approuvée.

TRUDEL.—Nous tenons maintenant le nom du brave qui s'est risqué à lever la souppe de la bouillière lors de l'incendie de la fabrique de M. Trudel, l'autre soir. C'est un apprenti-mécanicien employé dans les ateliers de M. Trudel et qui se nomme Isidre Montreuil.

ÉPICERIES, FRUITS ET LÉGUMES.—Nous signalons à l'attention du lecteur l'annonce de M. J. B. Thibaut, marchand d'épicerie et de fruits. On trouve en tout temps les épicerie de meilleur choix dans ce magasin et les fruits les plus nouveaux et les plus exquis de chaque saison: fruits vers et confits.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE.—Nous avons eu en fin de soirée théâtrale donnée hier soir par la compagnie française à la Salle de Musique. Il y a longtemps qu'on la désirait. Aussi, nonobstant le tem, s'adressant qu'il faisait, la Salle de Musique était remplie de monde hier soir.

Le rôle de Paul Davis, frère de George Davis, le bon serrurier (M. Maugard), a été parfaitement rendu par M. Maugard fils.

Le rôle de Jenny, fille du riche banquier Murray. En somme la soirée a été des plus amusantes. La musique manquait. Le piano par Maugard s'est trouvé absent. Cette lacune a été expliquée d'une manière satisfaisante par M. Maugard qui aussi dans un petit discours heureusement improvisé a annoncé pour mercredi prochain un drame essentiellement canadien français, l'Intendant Bigot, de M. Maréchal, mis en scène par M. R. C. Tangany. Le roman est très bien écrit et très intéressant, et la pièce qui en a été extraite ne sera pas moins.

le chevaleresque Raoul de Beaulac, le rusé Sournois, la sympathique Berthe de Rochebrun, la coquette Mme. Pécot, enfin tous les personnages présentés par M. Joseph Marmette n'ont rien perdu à passer par la plume de M. R. C. Tangany.

Ce sera une bonne fortune pour notre public d'aller entendre et applaudir une œuvre exclusivement composée pour Québec, et qui sera jouée par nos excellents artistes.

Nous avons plusieurs inconvénients à signaler à la police. Dans la galerie à gauche, au commencement de la soirée, une bande de ces turbulents qui le soir ne quittent le coin des rues que pour aller au théâtre lorsqu'il y en a, ont mené un vacarme assourdissant avec leurs pieds et leurs cannes en accompagnant cela de cris et de farces grossières.

Il nous semble que le sergent de ville en faction à la porte pour pincer les turbulents, pourrait se piquer un peu plus au jeu. Tout le monde lui en saurait gré.

COUR DE POLICE.—Présidence du Juge Doucet. Le chef de la police Rivestine poursuit Thomas Deneen, pour avoir sans permission été à bord du navire Veteran. Le défendeur est condamné à 40 jours de prison.

Le même contre James O'Neil et Francis Hogan, deux embaucheurs, pour avoir hâlé autour du navire Statesman. Cause prise en délibéré.

John Farrell, sur plainte de J. W. Henry, écuyer, pour dommages à la propriété, est remis sous la charge du grelier jusqu'au 24 du courant.

COUR DE RECORDER.—Joseph Martineau, accusé d'ivresse, plaide comme circonstance atténuante qu'il ne peut voir tomber de l'eau sans perdre l'envie d'en boire. Si ça allait faire de la boue dans mon estomac comme dans les rues? Cette pensée le fait frémir et il ne veut plus boire que du whisky. La pluie le fait entrer dans les suberges et il n'en sort que mouillé de gin jusqu'aux os. La Cour l'envoie pour un mois en prison à l'abri de l'intempérie des saisons.

Georges Macdonald a été remis aux soins de la police par Mary Ann McDonald pour avoir assailli sa mère dans la rue St. Paul. Mary Anne McDonald ne paraissant pas à l'audience George est renvoyé des fins de la plainte.

Xavier Charest a une dent contre la police. Il en est tort d'exécuter un autre individu à assaillir le constable Garneau. Il est condamné à \$5 d'amende et les frais ou un mois de prison.

Le même pour n'avoir pas de numéro sur sa voiture, qui est légère, est condamné à cinq cents d'amende et aux frais ou à quatre jours de prison.

Un hôtelier est condamné à l'amende pour avoir laissé son omnibus sur le quai du Grand-Tronc sans personne pour en avoir soin.

Trois contracteurs et un épicier pour avoir transporté des effets dans des charrettes sans numéro ni licence, sont condamnés à des amendes.

Un charretier accusé d'avoir laissé sa voiture dans la rue St. Louis sous les soins du hussard et à la merci de l'imprévu. Renvoyé.

4 gamins sont condamnés à l'amende pour avoir jeté des pierres dans le quartier Montcalm.

Taxes. Jugement contre trois défendeurs pour cotisations s'élevant à \$322.25.

LES MONSTRES.—La fameuse prole de la vache à cinq pattes, dit le Figaro, dont notre collaborateur F. de Rodays a rendu compte hier matin, nous a donné l'idée d'envoyer l'un de nos reporters demander à un saluberrime du Grand-Théâtre des Variétés, bien connu dans les foires de la banlieue, des renseignements sur la manière dont se "préparent" les monstres de tout genre, et sur les bateleurs du général.

une balance de 175. Il y a aussi 39 navires dans le port de Montréal.

L'Autriche, Capt. Richardson, parti d'Halifax le 10 septembre, est arrivé à Liverpool mercredi, le 18 du courant.

La City of Montreal, Capt. Biggum, parti de Glasgow le 13 août, est entré sous voile dans le port hier soir.

La barque Premier, Capt. Edwards qui avait échoué à l'Anse Patton, à Lévis, a été remise à flot, a subi des réparations et est repartie mercredi soir pour Holyhead.

Le Germany, Capt. Trocks, descendant à la Pointe-aux-Pères à 6 30 h. p. m. le 18 du courant, mande qu'il a passé le City of Montreal et les barques Alexander Hall et Minion, à 8.05 a. m. qui remontaient.

La barque Asker, capt. Halverson, partie de Waterford le 15 août, est allée à la Rivière Ouelle prendre un chargement.

Le navire Andrew Lovitt, capt. Crook, parti de Dublin le 19 août, est entré dans le port hier matin à la remorque du Flora.

La barque Speelbeck, capt. Sargent, partie de Londres le 26 juillet, est arrivée dans la rade mercredi soir à la remorque du Ranger et est repartie hier matin pour Montréal à la remorque du même vapeur.

Shields, 5 sept.—Le navire Lancashire Witch, de Liverpool, jaugeant 1,574 tonneaux, et conduit à Québec en 1854, est arrivé ici. Il a été remorqué d'Anvers à la Tyne en 48 heures.

Le navire Spartan, en route pour Québec, a été signalé le 26 août par 48° 12' latitude nord, 23° 20' longitude ouest sur le Jeany, capt. Borquist, venant de New York et arrivé à Brantershaven.

Rivière-aux-Renard, 19, 7 h. p. m.—Temps nuageux et frais; brise du nord-ouest; 9 navires remontent.

Cap Rosier, 19, 7 h. p. m.—Temps nuageux et frais; vent du nord-ouest; 3 navires remontent.

Illet, 19, 7 h. p. m.—Brume sur le fleuve; vent du nord-est; 10 navires sont à l'ancre ici.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 19 sept. Navire Oriental, Cushingham, Greenock, 21 Août, Dinning & Webster, fer et saumou.

Persévérance, Morris, Grimsby, 7 Août, J. Laird, charbon.

Churs, Pottinger, Greenock, 14 Août, Con. H. Thibaut & Macmillan, lest.

Andrew Lovitt, Cooke, Dublin, 19 Août, E. H. Duval, lest.

Blé, plus ferme; recettes, 39,000 minots, ventes 80,000 à \$1.53 à 1.61 pour blé du printemps, No. 2, en magasin; de \$1.62 à \$1.63 pour No. 1; de \$1.52 à \$1.50 pour blé rouge d'hiver, de l'Ouest; \$1.72 à \$1.85 pour blé jaune de l'Ouest, de \$1.80 à \$2.02, pour blé blanc de l'Ouest.

Seigle, fermé ferme. Blé d'hiver, ferme; recettes 80,000 minots; ventes, 80,000 minots, de 63c à 62c pour le mété de l'Ouest, arrivé par bateaux à vapeur, et 64c à 64j pour du par navires.

Ogée, fermée modérément. Avoine, fermée plus ferme; recettes, 30,000 minots; ventes, 21,000 minots, de 47 à 50 cts, pour l'avoine de l'Ouest en magasin, et 47 à 52c pour la blanche de l'Oho.

Lard, ferme plus ferme, de \$14.20 à \$14.25 pour le mes. nouveau; de \$14 à \$14.10 pour le steam rendered et 9c pour le kettle rendered.

Beurre, de 23 à 28 cts. Fromage, de 11 à 13 cts. Pétrole cru, 11c; raffiné, 24c.

IMPORTATIONS. 19 sept. Par le bateau Fred. C. Wright, McBride, de New-York—75 barils de beef à Ross & Cie. 97 do à J. Ross & Cie.

Par la barque Graf Wedel, Grube, de Bremen.—3 caisses à A. & J. Veina.—Reste de la cargaison pour Montréal.

Par le Grand-Tronc—10 caisses, 25 poches de café à J. Lemsurier. 25 caisses, 12 barils, 11 boîtes de verrières à F. O. Vallender.

RAPPORT MARITIME. ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 19 sept. Navire Oriental, Cushingham, Greenock, 21 Août, Dinning & Webster, fer et saumou.

Persévérance, Morris, Grimsby, 7 Août, J. Laird, charbon.

Churs, Pottinger, Greenock, 14 Août, Con. H. Thibaut & Macmillan, lest.

Andrew Lovitt, Cooke, Dublin, 19 Août, E. H. Duval, lest.

City of Montreal, Biggum, Glasgow, 13 Août, Allans, Rae & Cie, cargaison générale.

Barque Stirlingshire, Healey, Voughal, 8 Août, J. Burstal & Cie, lest.

Chesterfield Thiele, Anderson, 8 Août, D. R. MacLeod, charbon, etc.

Eliza Mary, Dawson, Glasgow, 15 Août, J. Sharples, Fils & Cie, lest.

Pekin, Sutherland, Pictou, 31 Août, DeWolf & Powell, charbon.

Annouces Nouvelles. AVIS PUBLIC. Je Soussigné informe ses amis et le public en général que n'étant plus dans l'emploi de la Compagnie pour la fabrication de Mastie, Noir à Crier, etc., il se verra à l'avenir pour son propre compte et demande respectueusement le patronage de ses anciens patrons et autres personnes qui voudront bien l'encourager.

SALLE DE MUSIQUE. LA COMPAGNIE FRANÇAISE. Sous la direction de M. MAUGARD, DONNEUR. Mercredi, 25 Septembre 1872. La première représentation de L'INTENDANT BIGOT

Grand-drame canadien en 5 actes, tiré du roman de M. J. MARSHET, par M. R. C. TANGANY. Ce drame composé pour le public de Québec, est rempli d'un intérêt puissant. L'auteur s'est transporté, son œuvre, d'abord au palais de l'Intendance, ensuite chez Mme. Péan, rue St. Louis, le château de Beauport, le quatrième, à la grande Batterie, vue du coin de la poudrière, près l'Université; le cinquième enfin, ramène le spectateur chez Mme. Péan.

PRIX DES PLACES: Parterre..... 50 cents. Galerie..... 25 " " On peut se procurer des billets à l'avance chez M. A. Lavigne, Marchand de Musique; chez M. A. & J. Veina, Marchands de Musique; chez M. Koch Dugal, Pharmacien, rue St. Joseph, St. Roch, et chez M. Bourgeois, Coiffeur, rue St. Jean. Ouverture des bureaux à 7 heures. Lever du rideau à 8 heures. Québec, 23 septembre 1872.

J. B. THIBAUDEAU, MARCHAND-ÉPICIER, No. 123, RUE ST. VALERIE. L'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un magasin d'épicerie, Vins et Liqueurs, au bon traverser toujours un bon assortiment de Thé, Café, Sucre, Cassonade, Sirop, Mielasse, Pâtisseries, Jambon, Fromage, etc., etc.

Les concurrents sont invités à tous les concurrents. Il n'y a pas de prix d'entrée à payer. Le comité se réserve le droit de faire un programme des allocations qu'il jugera convenable. Les concurrents doivent être convenablement vêtus, et habillés depuis le cou jusqu'au bas du terrain. Sous aucun prétexte aucun assistant. La décision des Juges sera finale. Les Juges des allocations seront au nombre de six. Les Souscripteurs avec leurs familles sont admis gratis.

AVIS.—Personne ne sera admise sur le terrain excepté les Officiels et les Journalistes. Toutes les lettres d'avis doivent être faites avant SIX heures P. M. VENDREDI, le 26, entre les rues du Secrétaire. Par ordre, ALFRED H. WHITE, Secrétaire Honoraire et Trésorier. Québec, 19 septembre 1872.

PIANOS! MUSIQUE! Orgues-Harmoniums! Les instruments de première classe aussi bien que les pianos à prix modiques, depuis \$100 jusqu'à \$700, sont en magasin. Des pianos de seconde main à vendre à bon compte à des conditions libérales.

AVIS. Je Soussigné donne avis qu'en vertu d'un acte passé devant M. E. F. LABRÉ, Notaire, le 11 AVRIL dernier, il a renoncé et cessé d'agir comme exécuteur testamentaire de feu M. JOHN SLOUS, en son vivant, Commerçant de Québec. Par conséquent tous ceux qui ont des droits contre la succession du dit défunt JOHN SLOUS, ou peuvent avoir, doivent s'adresser à M. JOHN CARLHATZ, de Québec, qui reste seul exécuteur testamentaire du dit défunt.

AVIS. Vins Blancs et Rouges, Eau-de-Vie, Whiskey, Gin, Toddy, Old Tom, Jamaica, etc., etc. Ces articles étant achetés à de bonnes conditions ils peuvent les laisser à des prix qui défient toute comparaison.

AVIS. Je Soussigné informe le public qu'il a ouvert un magasin d'épicerie, Vins et Liqueurs, au bon traverser toujours un bon assortiment de Thé, Café, Sucre, Cassonade, Sirop, Mielasse, Pâtisseries, Jambon, Fromage, etc., etc.

AVIS. Vins Blancs et Rouges, Eau-de-Vie, Whiskey, Gin, Toddy, Old Tom, Jamaica, etc., etc. Ces articles étant achetés à de bonnes conditions ils peuvent les laisser à des prix qui défient toute comparaison.

AVIS. Je Soussigné informe le public et ses amis qu'il vient de compléter ses achats pour la saison d'automne de Mar handings Secho, provenant des premières maisons d'Europe et de la Province.

AVIS. Les Marchands achetés spécialement pour le commerce sont prêts maintenant à être offerts au public à des conditions qui défient toute comparaison tant pour les prix que pour la qualité, et qu'ils ont été achetés avant la hausse qui s'est fait sentir cet automne.

AVIS. L'assortiment considérable qui est maintenant en magasin se compose de Tweed Canadien, Roussis et Anglais, Diap foncé et double fontis, Drap de Pilote, Cadour, Reversible noir et de couleur, Flanelle rouge, blanche, de couleur et de fantaisie, à l'apais, Mérinos et Cobourg noir et de couleurs, Couvertes, Wincoys, Kétoles à Robes, etc.

AVIS. Six mille plaques de Marchandises achetées à Montréal provenant d'une banquette qui sont vendues à des prix qui défient toute compétition. Une visite est sollicitée.

AVIS. F. X. LEPAGE, Québec, 18 septembre 1872. ALCOL, 50 A. P. BARILS ET Tonnes d'Alcool de Goodenham & Worts, Parcs WM. CONVEY, No. 1, rue St. Paul. Québec, 11 septembre 1872.

Annouces Nouvelles.

Avis public—Guillaume Thibaut, Aux ouvriers cordonniers—J. Smith. Mécanisme—F. Durand. Épicerie—J. B. Thibaut. Épicerie—Joseph O. Labbé. Compagnie Française—Salle de Musique. Pension Privée. Ce que tout le monde doit savoir!—Montigny & Brunet. Marchandises sèches—F. X. Lepage. Nouvelles marchandises—Léger & Rinfret. Attention—Fyfe & Garnet. Nouvelles marchandises—Glover, Fry & Co.

Revu Financière et Commerciale.

Québec, 20 sept. 1872. Montant perçu à la douane de Québec, le 19 du courant, dans le Port de Québec, \$2,418.95.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 2h. p. m., 20 sept. 1872. Or 114 1/2. Exchange sterling 109 1/2. Greenbacks 87, 87.

PRODUITS EN GROS DE MONTRÉAL.

Farine. Nous avons reçu 200 quarts, vendu 900 quarts. Marché tranquille. Les cotes n'ont pas changé. A midi, sur les marchés de l'Ouest le blé était coté de 1/4 à 1/2 plus bas. Les prix de Liverpool ne sont pas changés, comme l'annoncent les dernières dépêches du cable:

Table with 2 columns: Date (16 Sept., 14 Sept.) and Price (3.00, 3.00, etc.).

Farine, par quart de 150 lbs.—Supérieure Extra..... \$0.00 à \$0.00. Extra..... 7.75 à 7.75. De Gout..... 7.40 à 7.50. Nouvelle Recolte Supérieure, (Blé de l'Ouest)..... 6.80 à 6.65.

Farine, par quart de 150 lbs.—Supérieure Extra..... \$0.00 à \$0.00. Extra..... 7.75 à 7.75. De Gout..... 7.40 à 7.50. Nouvelle Recolte Supérieure, (Blé de l'Ouest)..... 6.80 à 6.65.

Farine, par quart de 150 lbs.—Supérieure Extra..... \$0.00 à \$0.00. Extra..... 7.75 à 7.75. De Gout..... 7.40 à 7.50. Nouvelle Recolte Supérieure, (Blé de l'Ouest)..... 6.80 à 6.65.

Farine, par quart de 150 lbs.—Supérieure Extra..... \$0.00 à \$0.00. Extra..... 7.75 à 7.75. De Gout..... 7.40 à 7.50. Nouvelle Recolte Supérieure, (Blé de l'Ouest)..... 6.80 à 6.65.

MARCHÉS DE NEW-YORK. 19 sept. Coton 24 1/2. Farine, de 10c à 20c plus haut. recettes 6,000 qts; ventes, 10,000 qts, de 6.20 à 6.30 pour sup. de l'État, de l'Ouest; de 7.35 à 8.25 pour commune de choix extra, de l'État; 7.35 à 8.50 pour celle de choix extra fine. Fleur de seigle, de 4.26 à 4.40.

Contrefaçons des Pilules de Blancard. Vendez sciemment un médicament contrefait, c'est se rendre complice de la fraude, c'est compromettre souvent la santé du malade après avoir abusé de sa confiance.

Par suite ces prix élevés de l'Inde, principal élément des pilules de Blancard, on doit se défier maintenant plus que jamais des produits relatifs qui se vendent à bas prix et qui ne sont pas capables de remplacer l'Inde de fer par du vrai Inde.

Le Tour criard est traité avec succès par le Sirop d'Hypophosphite Composé de Fello. Les cas les plus invétérés sont guéris en quelques jours.

Naissances. Ce matin, la Dame de M. Joseph S. Marié, un fils.

Décès. A la Malbaie, le 11 du courant, à l'âge de 15 ans et 11 mois, Mlle Marie-Cécile Arthémise Vincent. Requiescat in pace.

Annouces Nouvelles. Aux Ouvriers Cordonniers. On demande un Ouvrier à la semaine pour faire l'ouvrage de Job et se rendre généralement utile. Emploi permanent et Gages excellents.

F. DURAND, MÉCANICIEN, No. 354, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE. L'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un magasin où l'on trouvera toujours un assortiment de Machines à Coudre des meilleures fabriques de la Province et des États-Unis, telles que Singer, Howe, Wheeler, Wilson et Osborne, toute garantie faitement bonnes. M. Durand se chargera de la fabrication et réparation de tous les articles que l'on voudra bien lui confier particulièrement tout ce qui regarde le mécanisme des Montlins à Coudre. Il espère par la ponctualité qu'il mettra à remplir tous les ordres qui lui seront confiés de mériter une part du patronage public.

Les articles qui sortiront de son établissement ne laisseront rien à désirer sous le rapport de la qualité et des prix. Prix très modérés. Conditions faciles. Une visite est sollicitée. N'hésitez pas d'aller acheter vos montlins chez F. DURAND, Mécanicien, No. 354, Rue St. Jean, Québec, 20 septembre 1872—6m

JOSEPH O. LABBE, ÉPICIER EN GROS ET DETAIL, No. 12, Rue St. George, F. nborg St. Jean. Recevoir avis public qu'il vient justement de l'Europe en Cafés, Thé, Sucre, Sirops, Mielasse, Tabacs, Épices, Marinades, Poudres à Pâte, Huiles de Kéto, d'Olive, Amidon, Empoïs, Eau-de-Vie, Whiskey, Xeres, Vin d'Orto, Champagne, Cigares de diverses marques, Saucons de toutes sortes, Sol de Table, Saucers, Balais, Brosses, Scauz, Planchies à Laver, etc., etc.

BOURNAIS DE SUCRE DE DEMERARA SUPÉRIEUR à tout achat à Québec. Dem-Jeanne de Vinaigre. Jambon de Montarde. Caisnes de Surtines. Boîtes de Fleur de Blé d'Inde. Quatre de Sucre Écrasé. Sav. Écrasé. Caisnes, Barils et Octaves d'Eau-de-Vie de divers fabricans.

AVIS. M. JOSEPH O. LABBE invite ses amis et le public à venir faire visite à son magasin et examiner ses effets et leurs prix avant d'aller ailleurs. Il sollicite respectueusement une visite. JOSEPH O. LABBE. Québec, 20 septembre 1872.

T. MORISSETTE & CIE., MARCHANDS-ÉPICIERS, 35, RUE DU PONT, ST. ROCH. L'honneur de prévenir le public en général et ses amis qu'ils viennent d'ouvrir un magasin d'épicerie, Vins et Liqueurs, au No. 35, Rue du Pont, où l'on trouvera toujours un bon assortiment de Thé, Café, Sucre, Cassonade, Sirop, Mielasse, Tabacs en Feuilles, en Poudre, à Fumer, etc., etc.

AVIS. Vins Blancs et Rouges, Eau-de-Vie, Whiskey, Gin, Toddy, Old Tom, Jamaica, etc., etc. Ces articles étant achetés à de bonnes conditions ils peuvent les laisser à des prix qui défient toute comparaison.

AVIS. Je Soussigné informe le public et ses amis qu'il vient de compléter ses achats pour la saison d'automne de Mar handings Secho, provenant des premières maisons d'Europe et de la Province.

AVIS. Les Marchands achetés spécialement pour le commerce sont prêts maintenant à être offerts au public à des conditions qui défient toute comparaison tant pour les prix que pour la qualité, et qu'ils ont été achetés avant la hausse qui s'est fait sentir cet automne.

AVIS. L'assortiment considérable qui est maintenant en magasin se compose de Tweed Canadien, Roussis et Anglais, Diap foncé et double fontis, Drap de Pilote, Cadour, Reversible noir et de couleur, Flanelle rouge, blanche, de couleur et de fantaisie, à l'apais, Mérinos et Cobourg noir et de couleurs, Couvertes, Wincoys, Kétoles à Robes, etc.

AVIS. Six mille plaques de Marchandises achetées à Montréal provenant d'une banquette qui sont vendues à des prix qui défient toute compétition. Une visite est sollicitée. F. X. LEPAGE, Québec, 18 septembre 1872. ALCOL, 50 A. P. BARILS ET Tonnes d'Alcool de Goodenham & Worts, Parcs WM. CONVEY, No. 1, rue St. Paul. Québec, 11 septembre 1872.

ALFRED EMOND, MARCHAND-ÉPICIER, EN GROS ET EN DÉTAIL, RUE DU PONT, ST. ROCH.

A l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir tout son assortiment d'Épicerie...



AVIS PUBLIC CORPORATION DE QUÉBEC.

BUREAU DU TRÉSORIER, HOTEL-DE-VILLE, Québec, 17 Sept 1872.

AVIS PUBLIC EST par le présent donné que les cotisations pour l'année courante et les taxes de l'eau...



AVIS PUBLIC CORPORATION DE QUÉBEC.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 16 sept. 1872.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que la nomination d'un ou des candidats à l'office d'échevin pour le quartier Montcalm dans la Cité de Québec...

PIERRE GARNEAU, Maire de Québec, L. A. CANNON, Greffier de la Cité.

BAZAR EN FAVEUR DE L'Asile du BON PASTEUR.

Soit l'excellence LADY BELLEAU. Le Bazar déjà annoncé en faveur de cette institution de charité...



Banque de Cerisier Sauvage de Wistar. Toux, Rhumes, Consommation, Maladies Pulmonaires.

Maison à Vendre.

UNE maison neuve et bien située avec 1 acre de terre y adjoignant, sur la première traverse publique...

A VENDRE.

1000 QUINTAUX de Morne Sèche. 100 Barils d'huile de Morne.

BENZINE.

50 QUARTS Benzine du Haut-Canada venant d'étranger, A vendre par P. O. VALLERAND.

Chemins de Lampes.

200 BARILS de Chemins de Lampes. 100 Caisse de Chemins de Lampes.

Traduction Française et Anglaise. Le Soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il peut disposer de quelques heures par jour...

AU No. 33, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.

GRILLES AMERICAINES, NOUVEAUX PATRONS, VENANT D'ETRE REÇUES CHEZ H. S. SCOTT & Co.

AVIS.

Le Soussigné donne avis à tous intéressés qu'il ne sera responsable d'une dette contractée par aucune personne en son nom sans un ordre écrit signé par lui.

FRANÇOIS L'HEUREUX, Mayon, Rue St. J. G. 150.

50 QUARTS de Sucre Sec Ecrasé de N. Y. 50 Quarts de Sucre en Grains.

VENANT D'ETRE REÇU, ET A VENDRE. 50 SACS de Vieux Café de Java.

VENANT D'ETRE REÇU, PAR LA BARGE "JACHIN" DE NEW-YORK.

100 TONNES de Mélasse Douce. A vendre par JOHN LEMESURIER.

VENANT D'ETRE REÇU, Par la Barge "H. C. WALL" de New-York.

118 Quarts de Sucre Extra Brillant de De 32 Bonnets, métrés.

VENANT D'ETRE REÇU, PAR LE GRAND-TRONC.

70 DEMI-BOITES de Thé Congo Extra Fin à Déjeuner.

GLOVER, FRY & CIE. Viennent de recevoir par le S. S. "Scandinavian" arrivés dernièrement dans ce Port...

COMMERCE D'AUTOMNE ET D'HIVER, Consistant en un assortiment général des MARCHANDISES les plus nouvelles et les plus à la mode.

Etouffés à Robes, Soies, Velours, Mantilles et Gilets.

COMMERCE D'AUTOMNE ET D'HIVER, Consistant en un assortiment général des MARCHANDISES les plus nouvelles et les plus à la mode.

Etouffés à Robes, Soies, Velours, Mantilles et Gilets.

Etouffés à Robes, Soies, Velours, Mantilles et Gilets.

Etouffés à Robes, Soies, Velours, Mantilles et Gilets.

Etouffés à Robes, Soies, Velours, Mantilles et Gilets.

Etouffés à Robes, Soies, Velours, Mantilles et Gilets.

Etouffés à Robes, Soies, Velours, Mantilles et Gilets.

NOUVELLES MARCHANDISES.

Nous désirons respectueusement annoncer au public en général, que nous avons reçues cette semaine de Paris et de Londres plus de 75 CAISSES DE MARCHANDISES.

N. B.--Nos Marchandises les plus belles et les plus recherchées que la France et le Royaume Uni peuvent produire.

4 DÉPARTEMENTS

qui ne le cèdent à aucun sur ce continent, viz :

Départements des Robes.

Départements des Man-teaux.

Départements des Cha-peaux et

Départements des Tail-leurs.

LEGER & RINFRET,

No. 21, Rue de la Fabrique,

ATTENTION! FYFE & GARNEAU.

Nous avons maintenant reçu un assortiment complet de nouvelles Marchandises d'Étape et de Fantaisie pour l'Automne et l'Hiver.

Acte concernant la Faillite de 1869. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de FRANÇOIS CRODEAU, De St. Jean de d'Orléans.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

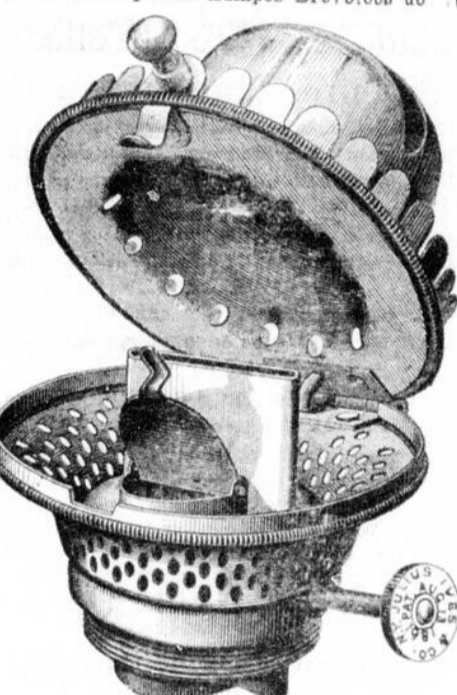
Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de NARCISSE BOUCHARD, Failli.

Acte concernant la Faillite de 1869. UN demi milliard de dividendes à être réparti et tous les autres oppositions jusqu'au PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.



VENANT D'ETRE REÇU: Un assortiment complet de Lampes à Salon, Salle à Dîner, Bibliothèque, Salles, Bureaux et Couloirs.

VENANT D'ETRE REÇU: Services à Déjeuner, Dîner, Dessert, Thé, Cofre, Toilette, Chambre à Couches, Combes à Balbe et autres.

VENANT D'ETRE REÇU: VERRERIES. Vases enjolivés, simples, unis, Carafes, Caratons, Vases à Citron, Agenciers, godolés, Verres à Fan, à Champagne, à Xérès, à Oporto, à Claret, Flacons à Eau, Vases et Bols à anses.

VENANT D'ETRE REÇU: 500 Caisnes d'huile "Silver Star". CINQ CENTS CAISNES. Huile Supérieure emballée en quantité variant jusqu'à 10 gallons-expression pour les cargaisons de navires et l'usage des familles.

VENANT D'ETRE REÇU: Statuettes et Bustes en Marbre de Paros. En grande variété. Sujets choisis. Mythologiques, Artistiques et Historiques.

VENANT D'ETRE REÇU: ARGENT A PLACER. Le Soussigné est chargé de placer, sur bonnes hypothèques, trois sommes séparées, l'une de \$2,400, une de \$1,000 et une de \$500.

VENANT D'ETRE REÇU: MOULANGES. Moulanges à Blé et à Avoine. Meules d'Écosse à Perlor l'Orge. Pierre à Moulanges.

VENANT D'ETRE REÇU: MAISON A LOUER. UN magnifique logement comprenant huit chambres, situé sur St. François, No. 43, St. Roch. L'eau est fournie dans toutes les parties de la maison.

VENANT D'ETRE REÇU: Thomas George LaBue. J. E. C. Pelletier. NOTAIRES. BUREAU: Ancienne Maison Trinité, Rue St. Pierre, No. 27, Basse-Ville. Québec, 11 mai 1872--6m

VENANT D'ETRE REÇU: CHEMIN DE FER. TRAJET ARRÉGÉ VIA LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT ET PASSUMPSIC. Vallée de Massawippi. Se reliant au Grand-Tronc, à Sherbrooke, P. Q.

VENANT D'ETRE REÇU: CHEMIN DE FER. TRAJET ARRÉGÉ VIA LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT ET PASSUMPSIC. Vallée de Massawippi. Se reliant au Grand-Tronc, à Sherbrooke, P. Q.

PHARMACIE DU PEUPLE.

EN FACE DE L'Eglise St. Roch. Le soussigné a l'honneur d'offrir en vente au public une grande variété de Poudres & Travaux de toutes couleurs, d'onguents & Baumes Médicinaux, de Remèdes à Fontaines & Longues à vers.

LA TEINTURE CAPILLAIRE, préparation infatigable, naturelle, exige moins de soins que toute autre, prévient la chute des cheveux et ne tache pas la peau.

CONDURANGO. LAFOND & VERNIER, 57, Rue St. Jean, Québec.

NOUS sommes les seuls agents du célèbre remède CONDURANGO, contre le Cancer, la Syphilis et toutes les impuretés du sang. Cette merveilleuse et nouvelle découverte a déjà produit des résultats extraordinaires.

Le Sirop Pectoral du Dr. Globenski.

Ce Sirop a déjà fait des cures si merveilleuses que, dès son début, sa réputation a été établie, surtout contre la CONSUMPTION, LAFFAIDIE DES BRONCHES, le Toux, le Catarrhe des ORGANES RESPIRATOIRES.

Son Sirop Expectorant

contre la TOUX, le RHUME, la CONSUMPTION et les MALADIES PULMONAIRES.

L'Elixir Tonic

a déjà obtenu une réputation méritée contre la LEUCORRÉE, la CHLOROSIS (ou pale couleur), AFFECTIONS SCROFULIQUES, DARTRES, etc.

Le Sirop des Enfants

est employé avec succès dans les cas de DENTITION DOULOUREUSE, DIARRHÉES, DYSENTERIE, COQUELUCHE, TOUX et INFLUENZA ou les Mères qui aiment une nuit de repos feront bien de s'en procurer une bouteille.

Pastilles du Dr. Gauvreau POUR LA TOUX.

J'ai le plaisir d'annoncer au public un nouveau remède qui est destiné à avoir une circulation immense si j'en juge d'après les cures nombreuses qu'il a opérées depuis un an que nous l'expérimentons. Ces pastilles ont donné les résultats les plus satisfaisants dans les cas d'asthme, Bronchite, Catarrhe de Voie, Catarrhe, etc., etc., que nous avons eus à ce traitement.

LIVRES D'ECOLE

Frères des Ecoles Chrétiennes. (Dans la Puissance du Canada.)

THE First Reader, en deux parties. Ce livre est soigneusement illustré pour l'usage des écoles anglaises.

Compendium of Sacred History, approuvé par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec.

St. Patrick's Manual, approuvé par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec.

Traité d'Arithmétique Commerciale, de Menus et de Taux des Livres, 1 vol. in-12, de 48 pages.

Remèdes de DR. J. A. CREVIER. GRANDES DECOUVERTES!!!

L'ANTI-CHOLÉRIQUE. Le seul spécifique connu contre le Choléra, et toute espèce de Diarrhée, d'Émoussé d'Intestins et d'Estomac, Indigestions, etc., etc.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur de vous informer que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

NOTAIRE. R. MORGAN, Marchand de Musique, 16 Rue la Fabrique, Québec, 20 Juin 1872

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

CE QUE TOUT LE MONDE DOIT SAVOIR!!!

C'EST QUE CHEZ MONTMINY & BRUNET

MONTMINY & BRUNET

A L'ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE.

No. 53, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

No. 53, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

On vendra d'ici au 20 AOUT prochain, plusieurs grands lots de Marchandises provenant de divers Fonds de Banqueroute.

On attire l'attention du public d'une manière toute spéciale, sur les lots suivants, viz:—

2,000 Verges de Soie Japonaise Grise Rayée, à 1/9 la verge valant 3/9.

5,000 Mousseline de Laine, à 5 la verge valant 8.

1,000 Tweed Gris pour Habits d'Éte, à 2/9 valant 3/9.

Tout ce qui reste en mains de Marchandises de Printemps et d'Été est offert à un grand rabais pour clore la saison.

On a aussi justement reçu par l'un des derniers vapeurs d'Europe, une Caisse d'Étoffes à Robe, Caracantées et Rayées Noir et Blanc, en Mohair et en Grenadine, qu'on vend à 25/00 meilleur marché que les prix du Printemps.

MONTMINY & BRUNET, Enseigne de la Feuille d'Érable.

Ne manquez pas de faire une visite à l'établissement.

Québec, 11 juillet 1872.

Que sont les Machines Singer à Coudre à l'Usage des Familles et des Manufactures?

Elles sont juste ce qu'elles prétendent être: les meilleures Machines à Coudre qui existent.

ELLES EXÉCUTENT TOUTE ESPÈCE D'OUVRAGE. LA MACHINE SINGER À COUDRE À L'USAGE DES MANUFACTURES opère dans le Tissue le plus délicat comme dans le cuir le plus épais employé soit pour la fabrication des Bottes soit pour celle des Harnais.

La Machine Singer à Coudre à l'Usage de Familles opère dans la Mousseline la plus fine comme dans le Drap le plus épais. Reellement il n'est pas possible de dire tout l'ouvrage qu'elle peuvent exécuter; elles ont été éprouvées maintes et maintes fois et ont remporté les premiers prix sur le Globe.

À Québec elles n'ont obtenu que des premiers prix et des prix spéciaux.

C. W. WILLIAMS & Cie., Fabricants, MONTREAL.

SEULS AGENTS À QUÉBEC: WOODLEY & CIE., No. 26 RUE ST. JEAN.

Aussi Agents des Fabricants des célèbres Machines à Coudre: Walter & Lettre A, Petit Wauzet, Home, Wheeler & Wilson, Raymond, etc., etc.

Québec, 10 avril 1872.

ROMANCES FRANÇAISES

PUBLICATION DU MENESTREL. Fables et Musique de GUSTAVE NADAUD.

L'Osage en Cage. Le Nid abandonné. Eloge de la Vie. Chant d'Amour. Le petit Roi. La Maison Blanche. Les deux Madeleine. Fleurs, fruits et Légumes. Montagne et Vallée. Les Malheureux. Venise Reine. La Chèvre. Le château du Fou. Les projets de Jeunesse. Le Cavalier. Rose-Laire-Marie. Le bouillonnement phis. Une nuit d'été. Catherine. Les Pêcheuses du vret. Lorsque j'étais. Le Mari de Madame Victoire. La Forêt. Cheval et Cavalier. Le Cocher des Grèves. Le tour du Monde. Conseil à Marie. Parisien et Provincial. Retenue de l'étudiante à l'étudiant. Sarah la Grise. La demoiselle du château.

A vendre par R. MORGAN, Marchand de Musique, 16 Rue la Fabrique, Québec, 20 Juin 1872

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que toutes les informations et copies seront données et livrées à son Bureau, No. 66, rue St. Pierre, Basse-Ville.

AVIS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et les parties intéressées, que le Greffe de feu M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No. 22, Rue St. Jean, lui a été transmis par un ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 28 Février dernier, et que